

UNE SÉRIE DE CAPSULES VIDÉO POUR MIEUX COMPRENDRE LE PROCESSUS DE PERMIS ET D'INSPECTION

Beauharnois, le 28 mai 2026 – Pourquoi faut-il un permis pour certains travaux ? À quoi servent les inspections ? Pourquoi certaines demandes prennent-elles plus de temps ? Afin de répondre à ces questions de façon simple, accessible et dynamique, la Ville de Beauharnois lance une nouvelle série de capsules vidéo humoristiques portant sur le rôle du Service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain.

Ces capsules, tournées de façon rythmée et avec une touche d'humour, visent à sensibiliser la population à l'importance des permis municipaux et surtout faire comprendre que l'équipe de l'urbanisme est là pour aider le citoyen.

[La première capsule](#) a été lancée le jeudi 28 mai, deux autres seront lancées sous peu, surveillez nos plateformes !

UN SERVICE ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

Le Service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain joue un rôle clé dans le développement harmonieux de Beauharnois. Son travail permet d'assurer la sécurité des bâtiments, la qualité des milieux de vie, la protection des paysages et du patrimoine, tout en veillant au respect des règlements municipaux.

Concrètement, le service analyse les projets de construction, de rénovation, d'agrandissement et de changement d'usage, accompagne les citoyens dans leurs démarches de permis, effectue des inspections et fournit l'information nécessaire concernant le zonage et la réglementation applicable.

Au-delà des projets résidentiels, le service intervient également dans les projets commerciaux, industriels et les nouveaux développements résidentiels afin d'assurer une planification cohérente du territoire, des infrastructures et des espaces publics.

MIEUX COMPRENDRE LE PROCESSUS DE PERMIS

À travers cette campagne, la Ville souhaite également expliquer pourquoi certaines demandes nécessitent plusieurs étapes d'analyse et pourquoi les délais peuvent varier selon les projets.

Chaque demande de permis doit notamment être vérifiée afin de s'assurer qu'elle respecte les règlements de zonage, de construction, d'environnement et, dans certains cas, des critères architecturaux particuliers comme les PIIA (plans d'implantation et d'intégration architecturale).

Certains projets doivent aussi être analysés en collaboration avec d'autres services municipaux ou présentés au comité consultatif d'urbanisme (CCU), notamment lorsqu'une dérogation mineure est demandée.

La Ville rappelle également que la principale cause de délai demeure les dossiers incomplets ou non conformes.

« Plus la demande est complète, plus vite vous aurez votre permis. »

UN RÔLE D'ACCOMPAGNEMENT AVANT TOUT

La campagne vise aussi à déconstruire certaines perceptions entourant les inspections municipales.

Le rôle des inspecteurs municipaux est d'abord d'accompagner les citoyens afin de s'assurer que les travaux respectent les normes et d'éviter des erreurs pouvant entraîner des coûts importants ou des correctifs majeurs. Contrairement aux croyances populaires, leur rôle n'est pas de mettre des bâtons dans les roues, mais bien d'aider les citoyens à réaliser leurs projets de façon conforme, sécuritaire et sans mauvaises surprises.

Pour en savoir plus concernant les permis, les inspections et la réglementation municipale, les citoyens sont invités à consulter le [site web de la Ville](#) ou à communiquer avec le Service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain par courriel au occupation.territoire@ville.beauharnois.qc.ca ou par téléphone au 450-429-3546 poste 244.

----- 30 -----

Source :

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Ville de Beauharnois

450 429-3546, poste 228

communications@ville.beauharnois.qc.ca